

Assistants d'éducation, EVS... Assez des contrats précaires !

Alors que le corps des Maîtres d'internat/Surveillants d'externat (MI-SE) s'éteint progressivement, les statuts précaires se sont multipliés avec les assistants d'éducation et les Emplois Vie Scolaire (EVS) sans apporter de solutions efficaces aux problèmes de manque de personnel.

Recrutons des étudiants surveillants !

Aujourd'hui plus de 800 000 étudiants sont salariés. La situation n'est pas tolérable et les aides actuelles insuffisantes. Pourtant recruter des étudiants surveillants pour les collèges et lycées permettrait aux jeunes de financer leurs études dans de bonnes conditions de travail, à de futurs enseignants de rentrer en contact avec leur futur environnement professionnel.



Cela se traduirait en plus par un encadrement de qualité pour les élèves:

- ✓ leur contact permanent avec les élèves et leur qualité d'étudiant facilitent les missions de responsabilisation et d'apprentissage des règles de vie quotidienne ;
- ✓ le recrutement sur critères sociaux rappelle aux élèves que l'Ecole a vocation à être un lieu de réussite de tous ;
- ✓ durant les études surveillées, ils peuvent apporter une aide aux élèves pour leurs devoirs et, pendant les pauses méridiennes, mettre en place des activités périscolaires attractives

Donnons aux non étudiants des perspectives d'avenir !

Une grande partie des assistants d'éducation actuellement en poste dans les vies scolaires ne sont plus étudiants, c'est à dire ne suivent aucune formation et ne préparent pas de concours. S'il faut demander la fin du recrutement des contrats d'assistant d'éducation, de CA et de CAE, les vies scolaires ne devant plus être la variable d'ajustement des politiques de l'emploi et que le travail de surveillant doit rester un emploi transitoire, il faut offrir des perspectives d'avenir à tous les non étudiants :

- ✓ en ouvrant plus de postes aux concours au lieu de sans cesse les diminuer ;
- ✓ en créant des nouveaux emplois statutaires correspondant aux besoins des établissements comme par exemple pour l'accompagnement des élèves handicapés ;
- ✓ en proposant à ceux qui ne veulent pas rester dans l'Education nationale, plus largement dans le secteur public, une formation professionnelle pendant laquelle ils pourront rester en poste.

Pour atteindre cet objectif, le SNES-FSU propose

- ✓ **l'arrêt du recrutement local des personnels** et le retour à une gestion et un recrutement rectoraux transparents des personnels de surveillance.
- ✓ **le transfert des AED étudiants** y compris ceux qui passent des concours **vers un statut d'étudiants surveillants** correspondant au statut des Mi-Se amélioré.
- ✓ **la création de nouveaux emplois statutaires, non précaires, pour les AED non étudiants** correspondant aux besoins réels des établissements.
- ✓ d'améliorer les ratios élèves/surveillants de façon urgente avec l'objectif à moduler selon les difficultés rencontrées dans les établissements pour qu'ils puissent remplir leurs missions.

Se mobiliser aujourd'hui !!

Pour défendre nos droits et porter nos revendications

Pour sauvegarder les postes de surveillants dans les vies scolaires

En 2008, il est prévu 300 suppressions de postes MI-SE sans que cela se traduise forcément par des créations de postes d'Assistants d'éducation !!



Avec le SNES-FSU soyez plus forts !!

Pour plus d'infos, contactez le Secteur national étudiants surveillants du SNES par tél. au 01 40 63 29 28 ou par mail à mise@snes.edu. Dans chaque académie, vous avez aussi des représentants surveillants du Snes pour vous aider, vous informer sur nos droits et construire les mobilisations avec vous. Pour les rencontrer, prenez contact avec la section Snes de votre académie.

Syndiquez-vous au SNES !!



A renvoyer à la section Snes de votre académie ou à Snes (Mi-Se/Aed) 46, av. d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ; ou encore à donner au représentant Snes de votre établissement.

Nom : Prénom :

Catégorie : Mi Se Assistant d'éducation

Date de naissance : / /

Adresse :

Ville :

Tél. :

Mail :@.....

Etablissement d'exercice :

Académie :

Je désire me syndiquer au Snes

(le montant de la cotisation pour les Mi-Se et assistants d'éducation est de 50 euros/an pour un plein-temps ; 36, 50 euros/an pour un mi-temps (vous pouvez joindre à ce coupon un chèque sinon vous avez la possibilité de régler votre cotisation par prélèvement automatique étalé sur plusieurs mois, dans ce cas nous contacter)